



Section Musique

Comité d'Etablissement AIRBUS HELICOPTERS

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION MUSIQUE 2019

BUREAU: Le bureau est constitué de 5 bénévoles inscrits à la section musique élus en assemblée générale. La distribution des postes se fait par la suite au sein du bureau par les membres élus: 1 Président, 1 Secrétaire, 1 Trésorier, 1 responsable activité groupe, 1 responsable activités piano/solo. Chaque membre du bureau a un mandat de maximum 3 ans (sans limite de reconduction) organisé de manière à ce que chaque année un membre soit naturellement « sortant ». Les deux autres membres pouvant démissionner ou poursuivre leur mandat.

INSCRIPTION ET COTISATION

- Les extérieurs (voir catégorie S3 dans la fiche d'inscription) ne sont admis qu'à hauteur de **25% des effectifs de la Section Musique**.
- Une **cotisation à la section est obligatoire** (montant défini dans la fiche d'inscription)
- Chaque membre de la Section Musique doit payer la cotisation **LAC pour l'année civile en cours**, cotisation payée dans l'une des sections du LAC (montant précisé dans la fiche d'inscription)
- L'accès aux locaux se fait moyennant une prise de contact avec le point focal de l'activité (voir fiche d'inscription). Des clés seront alors mises à disposition si besoin. Il est nécessaire que chaque membre soit inscrit pour autoriser son entrée sur le Complexe. Des cartes d'accès au Complexe peuvent être demandées pour les extérieurs.

Règles globales pour les activités Groupes ou Piano/Solo

- Le règlement intérieur du complexe sportif s'applique pour toutes les activités dans les locaux du complexe culturel et sportif (disponible sur demande auprès d'un membre du bureau).
- **Chaque membre est tenu, quel que soit son niveau musical, de participer aux différentes activités et manifestations organisées par la Section Musique, en particulier lors d'auditions ou de concerts ou d'événements organisés par la Section ('bœufs', Hélicos du Cœur,...) ainsi qu'à l'AG de la section.**
- Chaque membre de la Section Musique doit respecter le présent règlement. Le Bureau se réserve le droit de sanctionner (exclusion) toute personne qui enfreint un ou plusieurs points de ce présent règlement ou dont le comportement ne correspond pas aux valeurs de la Section Musique, du Lac, ou du CE.
- Les membres de la Section Musique bénéficiant de prestations spécifiques effectuées par des personnes prestataires extérieures contribueront au financement desdites prestations (chef de chœur, formateur, ...).

Section Musique

Comité d'Etablissement AIRBUS HELICOPTERS



Règles concernant l'activité Piano/Solo :

Cette activité a pour but de **faciliter les échanges musicaux** entre musiciens y compris avec les pratiquants des autres activités.

Pour accéder au piano mis à disposition dans les locaux du LAC, il faut:

- être membre de la Section Musique, avoir réglé la cotisation dédiée Piano/solo, et être inscrit au LAC
- réserver un créneau annuel auprès du chargé de mission activité piano/solo
- Respecter le mode de fonctionnement de l'entreprise, et les éventuelles contraintes internes. Par exemple, le local de répétition peut être occupé par des adhérents désirant répéter avec leur propre instrument (autre que le piano).
- emprunter une clef auprès chargé de mission activité piano. Il y a des possibilités pour se faire attribuer une clef temporairement.
- prévenir en cas de non usage du piano/solo

Règles concernant l'activité groupes relatives au local de répétition du Complexe:

Chaque membre du groupe doit être membre de la Section Musique et être inscrit au LAC.

Afin de profiter au mieux de l'installation de la salle de répétition au Complexe Sportif Airbus Helicopters, les principes d'utilisation énoncés ci-après sont à respecter par chacun.

ATTRIBUTION D'UN CRENEAU FIXE:

L'attribution d'un créneau n'est valable que l'année de l'inscription. Il peut être revu par le bureau l'année suivante. Cette attribution annuelle est soumise à validation du bureau afin d'optimiser l'utilisation de la salle. Les groupes n'utilisant pas leur créneau de façon exceptionnelle se doivent d'informer les autres points focaux des différents groupes et le responsable de l'activité 'groupe'.

CRENEAU LIBRE :

Les créneaux libres ou libérés exceptionnellement par un groupe (voir ci-dessus) peuvent être réservés auprès du point focal de l'activité groupe responsable de l'agenda de la salle. Lui seul qui confirmera que le créneau vous est affecté. Il est interdit d'occuper la salle pendant un créneau libre sans l'accord du responsable de l'activité groupe.

PERSONNES AUTORISEES :

Pour accéder au local de répétition il faut être à jour de ses cotisations LAC et Section Musique.

Exceptions :

- les soirées organisées par la Section pour la soirée Helico du Cœur peut être ouverte à du personnel AH non inscrit sur décision du bureau.
- en cas d'audition par un groupe d'un nouveau musicien/chanteur. Il faudra alors signaler auparavant la présence de cette personne au point focal de l'activité groupe et au président de la section.
- les soirées organisées par la Section appelées 'bœuf' peuvent être ouvertes à des non-inscrits sur validation du bureau afin de leur permettre de tester la formule.

Section Musique

Comité d'Etablissement AIRBUS HELICOPTERS



MATERIEL :

Le matériel mis en place (positionnement) NE DOIT PAS ETRE DEPLACE. Si vous avez des suggestions, merci de nous en faire part avant toute mise en œuvre.

SONORISATION :

La salle de répétition est dotée d'une sonorisation de répétition composée d'enceintes amplifiées directement reliées à la table de mixage. Pas besoin d'amplification supplémentaire. Il n'est pas nécessaire d'en changer les réglages d'égalisation des enceintes – se servir de la table de mixage.

L'interrupteur d'alimentation des enceintes amplifiées est situé à l'arrière à côté du câble d'alimentation.

En fin de chaque répétition : les volumes masters et gain des amplis ainsi que les fader « Master » de la table de mixage **doivent être mis à zéro**.

Le volume des enceintes amplifiées ne doit pas être modifié.

ENTRETIEN :

Afin de privilégier le confort acoustique, une moquette a été installée en misant sur le bon soin des adhérents.

Merci d'essuyer vos pieds et de casser la croûte à l'extérieur de la salle.

Un aspirateur est à disposition dans la salle : un petit coup (une fois par mois) est OBLIGATOIRE pour chaque groupe possédant un créneau.

La poubelle doit être vidée par ceux qui la remplissent. Il n'y a pas de femme de ménage et ce n'est pas non plus la mission du bureau

CLIMATISATION/CHAUFFAGE ET ARRET DES EQUIPEMENTS :

Merci de penser à arrêter le chauffage, la climatisation, et les équipements en partant sauf décision contraire envoyée par le bureau.

RANGEMENT :

A l'issue de vos répétitions, merci de ranger tabourets, chaises, pupitres, micros et pieds de micros de telle manière à ce qu'ils ne soient pas en plein milieu de la pièce et qu'ils demeurent utilisables par tous facilement.

Nous avons également installé un rack pour les câbles – merci de l'utiliser intelligemment en rangeant les câbles par types. Veuillez penser à l'utilisateur après vous, pliez les câbles pour qu'ils soient utilisables.

Merci de prendre soin du matériel, les autres membres de la Section Musique comptent sur vous.

Toute anomalie ou tout dysfonctionnement de matériel doit être signalé au responsable de l'activité Groupes.

De manière générale, le non-respect du règlement constaté par le bureau pourra faire l'objet de la perte du créneau affecté sans remboursement de la cotisation sur décision du bureau